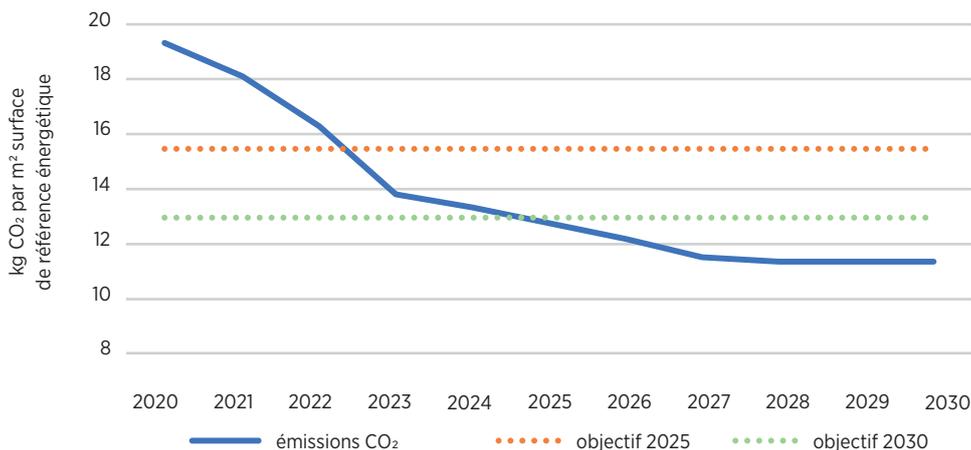


Du développement durable dans le portefeuille

Trajectoire cible pour les émissions de gaz à effet de serre Sustainable Real Estate Switzerland

(2020 : valeurs réelles, 2021 à 2030 : prévisions)



Klaus Kämpf,
directeur général
Sustainable Real Estate AG

Le rejet de la loi révisée sur le CO₂ lors du référendum de juin 2021 n'est pas passé inaperçu hors de nos frontières. La loi ne devait-elle pas garantir que la Suisse réponde à ses obligations résultant de la signature des accords de Paris de 2015 ? Cet engagement contraignant stipule que les émissions de gaz à effet de serre émises par la Suisse doivent être diminuées de 50% en 2030 par rapport aux rejets de 1990 et de 70 à 85% en 2050. La période de 1990 à 2019 a permis de les réduire de 14%. Les résultats pour 2020 ne sont pas encore disponibles, mais selon toute vraisemblance – malgré le recul des activités économiques et les contraintes imposées à la vie sociale à cause de la pandémie – l'objectif intermédiaire de 20% fixé pour 2020 ne sera pas réalisé.

L'accord de Paris sur le climat est une obligation pour tous

La lutte contre les dérèglements climatiques concerne l'ensemble de la société. Les objectifs ne pourront être réalisés que si tous les émetteurs de CO₂ apportent leur contribution. En Suisse, 24% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des bâtiments. C'est pourquoi, en 2020, le fonds immobilier Sustainable Real Estate Switzerland a défini des objectifs énergétiques et climatiques pour son portefeuille. Ceux-ci prévoient notamment une réduction des gaz à effet de serre d'un tiers par mètre carré de surface énergétique de référence (SRE) entre 2020 et 2030. Une réduction de 20% a été fixée comme objectif intermédiaire pour 2025. Nonobstant le refus de la loi sur le CO₂, le fonds poursuit imperturbablement ses objectifs, car la lutte contre les dérèglements climatiques ne saurait tolérer le moindre retard. Afin de concrétiser les objectifs

qu'il s'est fixés, le fonds a défini pour chaque immeuble du portefeuille un plan de mesures jusqu'en 2030 destiné à réduire la consommation d'énergie et à favoriser l'utilisation de ressources renouvelables. L'évolution prévue des émissions de CO₂ sur la base de l'application de ces mesures est représentée dans le graphique.

Intégrer le développement durable, éviter le greenwashing

La lutte contre les dérèglements climatiques n'est qu'un des aspects du développement durable. Qu'est-ce qui fait qu'un fonds immobilier puisse être considéré comme un investissement durable ? Comment un investisseur peut-il acquérir la certitude qu'un fonds investisse réellement de manière durable ? Et comment éviter le greenwashing ? Soucieuse de la protection des investisseurs, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA, s'intéresse également de près à ces questions.

Sustainable Real Estate Switzerland s'est dotée d'une stratégie de développement durable complète. L'intégration du développement durable dans les décisions d'investissement et l'exploitation des objets immobiliers reposent sur des processus clairement définis. Outre la préservation des ressources et la lutte contre les dérèglements climatiques, des thèmes comme la mobilité, les matériaux polluants et le bien-être des utilisateurs (par exemple, la qualité de la lumière du jour, la protection contre le bruit) sont également pris en considération. Le fonds s'est fixé des objectifs énergétiques et climatiques mesurables et publie tous les ans des indicateurs clés pour contrôler ses performances dans ce domaine. En novembre 2021, la stratégie de développement durable du fonds et les processus y relatifs ont été arrêtés en détail dans le règlement du fonds, sous les auspices de la FINMA. La stratégie de développement durable devient ainsi plus contraignante et plus transparente pour les investisseurs.

Contact
Klaus Kämpf
directeur général
Sustainable Real Estate AG
www.sustainable-real-estate.ch

SUSTAINABLE
REAL ESTATE AG